

MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 avril 2015

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle, RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir Alain MESSÉ), GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas, MOINARD David, PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André, VALADE David et Christian HENRIET, Maire.

Excusé : Mr MESSÉ Alain

Absents en début de séance : Mme BOUTET Christine et Mr HENRIET Pierre

Secrétaire : Mr AUDOUIT Claude

Proposition acquisition 2^{ème} terrain

Mr Le Maire informe qu'il a fait part de la proposition de rachat du 2nd terrain de 467 m² situé « Rue Edouard Savineau » à son propriétaire pour un montant de 28 € le m² comme décidé lors du dernier conseil soit 13 076 €, proposition que le propriétaire a acceptée. Le Conseil accepte l'acquisition de ce terrain au prix de 28 € le m². (12 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention)

Délibération implantation panneau du Parc Marais Poitevin

Mr Le Maire informe que le territoire du Marais poitevin a été labellisé Parc Naturel Régional en mai 2014 et à ce titre, le Parc souhaite apposer 2 panneaux « Commune du Parc naturel régional du Marais poitevin » par commune. Pour ce faire, le Parc propose, via une convention, d'assurer la maîtrise d'ouvrage temporaire de la fourniture et de la pose de ces panneaux. Une fois les travaux réalisés, les panneaux seront la propriété de la commune. Le Conseil accepte la pose d'un panneau à l'entrée de Souil en venant de Fontenay-le-Comte et un deuxième à l'entrée de la Porte de l'Île en venant de La Chicane. (13 voix pour dont 1 pouvoir)

Sydev : Plan Climat Energie

Mr Le Maire informe que le Comité Syndical du Sydev a décidé de la mise en place d'un outil global appelé Plan Climat Energie Collectivité (PCEC) pour les communes vendéennes et leurs établissements publics.

Le PCEC est un outil de planification qui permet d'avoir une vision globale et transversale de la gestion énergétique de son patrimoine (bâtiments et éclairage public) et d'impulser une dimension énergétique et environnementale dans le domaine de l'urbanisme, il permet également à la collectivité d'étudier la mise en place d'actions concrètes afin de maîtriser sa consommation énergétique et de produire de l'énergie par des sources renouvelables. Le Conseil accepte de conclure avec le SYDEV une convention cadre PCEC qui détermine et décrit les actions sélectionnées par la commune et une convention particulière pour chaque action menée dans le cadre de ce PCEC. (13 voix pour dont 1 pouvoir)

SyDEV : Effacement de réseaux «rue de St Pierre -La Porte de L'Île »2^{ème} tranche

Mr Le Maire présente l'estimatif du dossier effacement des réseaux au village de La Porte de L'Île « rue de St Pierre » concernant l'éclairage et le téléphone de la 2^{ème} tranche, le coût s'établit à un estimatif maximum de 86 760 € TTC. La dépense à la charge de la commune s'établit à 32 018 € celle du SyDEV à 54 742 €.Le conseil accepte cet estimatif. (13 voix pour dont 1 pouvoir)

CCVSA : Regroupement commande réalisation agendas accessibilité ERP

Le Maire rappelle que dans le cadre de la loi du 11 février 2005, le décret de 2006 précise que la mise en conformité de l'ensemble des ERP aurait dû être réalisée avant le 1^{er} janvier 2015. Pour répondre au retard le gouvernement a mis en place l'agenda Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dépôt de l'Ad'AP, doit intervenir avant le 27 septembre 2015. Afin de réduire les coûts pour la commune, le Maire propose la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'Ad'AP par le biais de la CCVSA. Le Maire ajoute qu'un coordonnateur du groupement de commandes doit être nommé. Le Conseil accepte d'adhérer au groupement de commande et nomme Mr LELAURE Nicolas coordonnateur. (13 voix pour dont 1 pouvoir).

Rentrée scolaire 2015-2016

Mr Le Maire fait part d'un courrier du 3 avril dernier de Mme La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée. L'examen de la situation de l'école primaire publique de la commune conduit à mettre à l'étude, pour la rentrée 2015, la mesure suivante : gel d'un 5^{ème} emploi d'enseignant en maternelle (prévision retenue : 105 élèves pour 5 classes).Le Conseil refuse à l'unanimité la mesure de gel envisagée en particulier au regard de l'iniquité des taux d'encadrement dans le 1^{er} degré entre les départements, la Vendée se trouvant dans les territoires les plus défavorisés. De plus, la municipalité a investi en 2013 dans deux classes neuves et un restaurant scolaire. Le gel de cette 5^{ème} classe entrainerait des classes surchargées, environ 30 élèves par classe, les salles ayant une superficie ne permettant que difficilement un tel accueil.

Restauration des registres d'état civil

Mr Le Maire présente les devis concernant la restauration de 3 registres d'Etat Civil, Naissances 1925/1934, 1935/1944 et 1945/1959. Le montant total de la restauration des 3 registres s'élève à 1 361 € 90 HT soit 1 634.28 € TTC.

Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 % du montant HT de la restauration soit une subvention de 408 € 57, reste à charge pour la commune 953 € 33 HT soit 1 143 € 99 TTC. Le conseil accepte à l'unanimité. (13 voix pour dont 1 pouvoir)

Règlement du columbarium, des cavurnes et du jardin du souvenir

Mr Le Maire rappelle que le règlement des cimetières de ST PIERRE et CHALAIS a été approuvé lors du conseil du 30 septembre 2013. Il est nécessaire, suite à la création du columbarium, des cavurnes et du jardin du souvenir, de compléter ce règlement.

Mr Le Maire présente le projet de règlement du columbarium, des cavurnes et du jardin du souvenir. Le conseil valide à l'unanimité.

Mr André THEBAULT propose de refaire les allées du cimetière en enrobé. Ce point sera étudié en commission.

Arrivée de Mr Pierre HENRIET

Avis d'enquête publique Contrat Territorial des Milieux Aquatiques

Mr Le Maire informe que le Président de L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) a déposé un dossier relatif à la réalisation d'un programme de travaux à réaliser sur les Marais mouillés de la Sèvre, le Mignon et les Autizes pour la restauration et le maintien de la qualité des milieux aquatiques prévu dans le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques signé en Janvier 2015. Ce projet nécessite l'organisation d'une enquête publique du 27 avril au 1^{er} juin inclus au titre de la loi sur l'eau.

Le conseil approuve ces travaux. (13 voix pour dont 1 pouvoir 1 abstention)

Arrivée de Mme BOUTET Christine

Recrutement d'un emploi saisonnier et renouvellement contrat CAE

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la saison estivale, il serait nécessaire de recruter 1 agent pour un accroissement saisonnier d'activité. Il propose pour répondre à ces besoins, la création d'un emploi pour une durée de 3 mois renouvelable 1 mois si nécessaire. Il présente les différentes candidatures. Le conseil retient à l'unanimité la candidature de Mr Mathieu LANDREAU. (15 voix pour dont 1 pouvoir).

Mr Le Maire informe que renseignement pris auprès de Pôle Emploi le renouvellement du contrat CAE ne pourra être étudié qu'à partir du 1^{er} juillet.

Salle des fêtes : choix des entreprises à consulter, isolation et chauffage

Faute de réponses suffisantes de la part des entreprises sollicitées, le sujet est reporté lors d'un prochain conseil.

Questions et informations diverses

Mr Le Maire remercie les conseillers qui ont passé le samedi 25 avril à installer les supports des bâches à l'aire de loisirs à Souil.

Mme METEAU Delphine propose de restaurer les toilettes à l'aire de loisirs. Le sujet sera étudié par la commission bâtiments.

Mr Le Maire informe

- que lors de la dernière commission du CCAS, il a été décidé d'organiser un goûter animé pour les aînés. Celui-ci aura lieu le samedi 24 octobre 2015 et sera entièrement pris en charge par le budget commune. (14 voix pour et 1 abstention).
- que le Document Unique a été réalisé, qu'il a été proposé d'équiper l'agent technique, pour des raisons de sécurité, celui-ci travaillant seul, de l'option PTI (protection travailleur isolé) par le biais d'un nouveau portable. Le nécessaire sera fait.
- Mr THEBAULT André présente un projet d'aménagement du bourg de St Pierre pour améliorer la sécurité et fait part également d'un problème de pluvial Grand'Rue à la Porte de L'Ile, un passage caméra a été effectué. Une commission voirie est programmée mardi 5 mai 2015 à 19 heures pour étudier ces deux points.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le mercredi 13 mai à 19 h 15

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 7 mai 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 5 mai 2015

Le Maire,

C. HENRIET